

Suivi du volet « Economie »

Après une période d'élaboration, le Schéma de Cohérence Territoriale de l'Avant Pays Savoyard est entré dans sa phase opérationnelle depuis le 3 septembre 2015.

Le SCOT permet la construction d'une *armature économique* sur le terroir. Les objectifs fixés permettent de réduire la consommation du foncier, tout en travaillant sur les zones d'activités économiques pour permettre un meilleur accueil des nouvelles entreprises ou pour *proposer des solutions* aux entreprises existantes.

La cartographie est utilisée pour le suivi mais également comme *outil d'aide à la décision* pour mener à bien la politique économique du territoire.

L'atlas des zones d'activités économiques :

Grâce à la combinaison de plusieurs bases de données, des vérifications de terrain et par les élus, un atlas a été ajouté en annexe du SCOT.

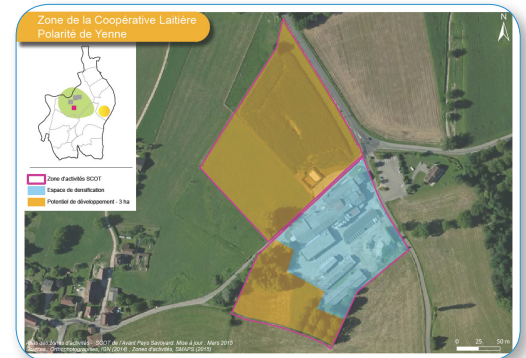
Celui-ci cartographie les zones d'activités retenues faisant partie de l'armature du SCOT, et indique les *espaces de densification* et de *développement*.



Mise en compatibilité et suivi :

Le but est d'avoir une connaissance partagée et une base de travail commune pour *l'intégration des objectifs du SCOT* dans les documents d'urbanisme locaux.

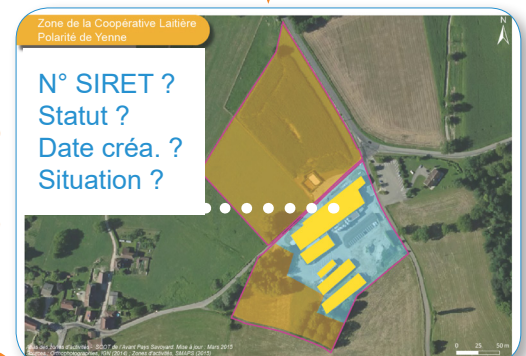
Par la suite, ces cartes seront mise à jour régulièrement afin d'*observer* si l'on tend vers les objectifs fixés.



Un outil d'aide à la décision :

Les élus ont décidé d'affiner le travail de cet atlas afin de *mieux connaître* les entreprises présentes dans ces zones et le potentiel de locaux vacants.

Les bases de données géolocalisées vont donc *s'enrichir grâce à la collaboration* de nos partenaires.



En savoir +

Rapport de présentation, Volume 2
Suivi de la mise en oeuvre du SCOT

